

**ARRETE PERMANENT**

15 JUIN 2023

**PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION**

MAIRIE DE LA WANTZENAU

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

**VU** le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,  
**VU** la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,  
**VU** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25 et R 413-1,  
**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977,

**CONSIDERANT** qu'en raison du caractère sinueux de la Rue des Champs et son manque visibilité, la vitesse de tous les véhicules doit être limitée à 30 km/heure,

**Arrête**

**Article 1:** La vitesse de tous les véhicules circulant sur la Rue des Champs de La Wantzenau est limitée à 30 km / heure.

**Article 2:** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place par les services de l'Eurométropole de Strasbourg.

**Article 3:** Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1er ci-dessus.

**Article 4:** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5:** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de La Wantzenau

Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 15 JUIN 2023

La Maire,

Michèle KANNENGIES

Pour le Maire,

l'adjoint délégué

Camille MEYER



